

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 -Finances

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/09

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : attribution de subventions.

- Canton : sans objet

RÉSUMÉ : Au titre de sa politique en faveur des associations, le Conseil général a voté des crédits pour l'octroi de subventions à diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, agissant au bénéfice des agents du Département. Une enveloppe a été votée en 2009 en investissement à hauteur de 14 710 €. Une autre, est votée dans le cadre du BP 2010 au titre des crédits de fonctionnement pour un montant total de 1 502 500€. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions aux associations ayant présenté une demande.

Lors de la séance du 20 novembre 2009, le Conseil général a voté un crédit de 14 710 € sur le programme « Action sociale en faveur du personnel », opération « Subventions d'investissement ».

Le Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne (RAPSM), qui gère le fonctionnement du restaurant administratif et de la cafétéria sur les sites de Melun et de Savigny-le-Temple, a sollicité une subvention afin d'améliorer la prestation proposée aux agents du Conseil général en acquérant une vitrine de distribution et permettant ainsi au prestataire en restauration de développer son offre.

La convention d'aide au financement passée entre le Département de Seine-et-Marne et le RAPSM, dont le terme est fixé au 31 décembre 2010, prévoit le versement de subvention pour l'équipement du restaurant.

C'est dans ce cadre, et après étude de la demande présentée par l'association, que je vous propose d'attribuer l'enveloppe votée lors de la séance du 20 novembre 2009 de la manière suivante :

- Subvention d'investissement (14 710 €)

Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne 14 710 €

Par ailleurs, dans le cadre du Budget Primitif 2010, un crédit de 1 502 500 € est voté sur le programme « Action sociale en faveur du personnel », opération « Subventions ». Ces crédits sont destinés au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des adhérents et notamment des agents du Département.

Le Comité des Œuvres Sociales du Conseil général (COS), qui a en charge la réalisation de l'action culturelle et de loisirs, individuelle ou collective, en faveur des agents et des retraités du Département, a présenté une demande de subvention au titre de l'année 2010.

Conformément à la convention, signée le 16 février 2009 par le Département et le Comité des Œuvres Sociales du Conseil général, ayant pour objet de définir les missions confiées à l'association et de préciser les moyens financiers, matériels et humains mis à sa disposition par le Département, je vous propose de répartir une partie de l'enveloppe votée dans le cadre du Budget Primitif 2010 de la manière suivante :

- Subventions (1 502 500 €)

Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne 1 376 900 €

Je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/09 des rapports soumis à la commission
N° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : MME AUTREUX
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : attribution de subvention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la convention conclue entre le Département de Seine-et-Marne et l'association « Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne » le 16 février 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

D'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Investissement

- Subvention d'investissement (crédits inscrits : 14 710 €)

Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne 14 710 €

Cette subvention attribuée à l'association « Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne » sera versée en une seule fois, sur production de justificatifs de la dépense.

Fonctionnement

- Subventions (crédits inscrits : 1 502 500 €)

Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne 1 376 900
€

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

